

Immeuble Communal 33 rue de l'Église - Aliénation à Mme MESSABIH

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'immeuble communal sis 33 rue de l'Église, cadastré section CL n° 30, a été mis en vente sur proposition de la Municipalité.

Suite à un appel à candidatures, la Commission d'Urbanisme du 11 février 1993 a retenu la proposition de Mme MESSABIH Leila d'acquérir l'immeuble moyennant le prix de 180 000 F.

L'acquéreur s'engage à réaliser des travaux de réfection afin d'y habiter. Les frais d'acte seront à la charge de Mme MESSABIH.

La recette de 180 000 F sera encaissée au chapitre 922.212.00501.30100.

Suite à l'avis favorable de la Commission d'Urbanisme et de la Commission d'Adjudication, le Conseil Municipal est invité :

- à autoriser la cession de l'immeuble communal 33 rue de l'Église à Mme Leila MESSABIH,
- à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.